

# PJ N°13 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

## PJ 13.1 DESCRIPTION DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le projet est composé de :

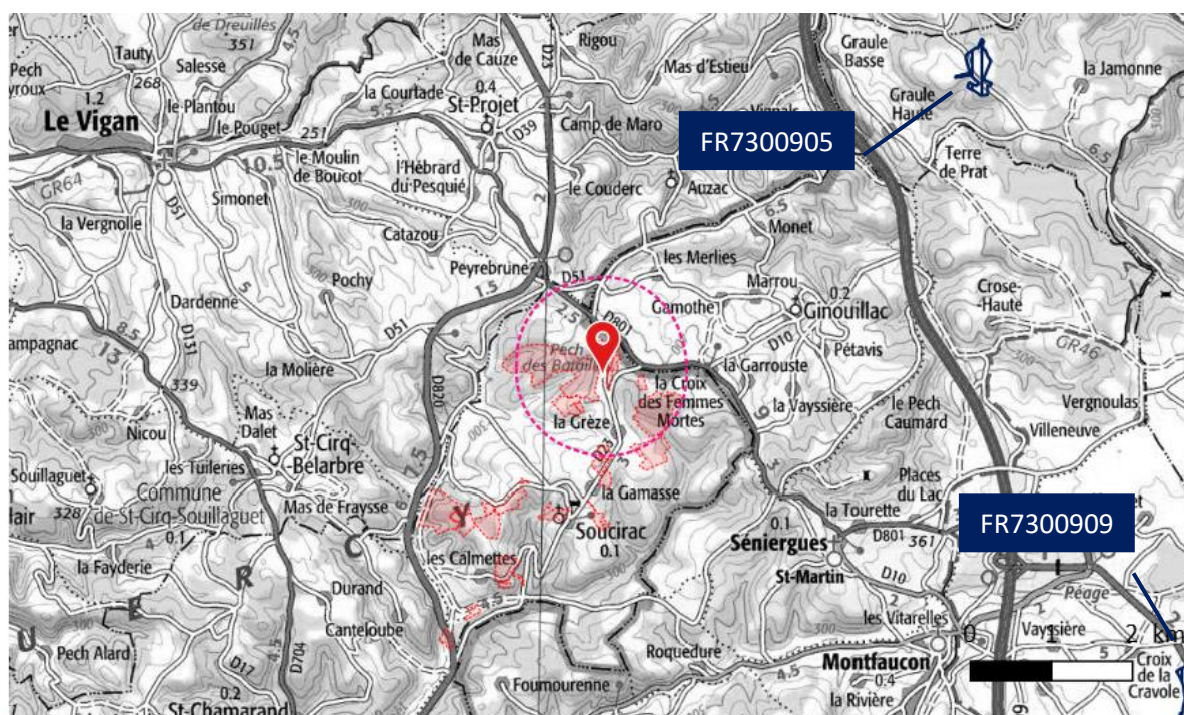
- une extension d'exploitation agricole dans la continuité de l'existant,
- un plan d'épandage de 150 ha de SAU environ

**L'exploitation agricole n'est pas située en zone Natura 2000.**

**Les parcelles d'épandage ne sont pas situées en zone Natura 2000.**

Le tableau suivant présente les sites Natura 2000 les plus proches mais **distants cependant de plus de 5 km.**

Type	Code	Nom	Distance au site	Distance aux parcelles d'épandage
ZSC	FR7300905	Vieux chênes de Cantegrel	5.6 km	5.1 km
ZSC	FR7300909	Zone centrale du causse de Gramat	7.9 km	6.7 km



Exploitation 
 Parcelles 
 Rayon 1 km 
 ms:N2000 SIC ZSC (habitats) 
 ms:N2000 ZPS (Oiseaux)

Localisation des sites Natura 2000 autour de l'exploitation et des parcelles mises à disposition pour l'épandage.

Les paragraphes suivants présentent la description de ses sites (sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr>) :

### FR7300905 - Vieux chênes de Cantegrel

- Site de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300905>
- L'une des rares stations régionales connues de *Limoniscus violaceus* (taupin violacé).

- La vulnérabilité du site réside dans le risque d'abattage de vieux arbres de la zone.

#### **FR7300909 - Zone centrale du causse de Gramat**

- Site de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300909>
- Secteur de plateau calcaire formé de calcaires jurassiques durs, à relief karstique superficiel et souterrain particulièrement remarquable (très nombreux lapiaz, dolines, gouffres)

## **PJ 13.2 EXPOSE SOMMAIRE DES RAISONS DE L'ABSENCE D'INCIDENCE**

---

### **Site de l'exploitation agricole**

Le projet est éloigné de plusieurs kilomètres des sites Natura 2000 le plus proche. Les constructions prévues dans le cadre du projet se font dans la continuité des bâtiments existants au sein même de l'exploitation. Le projet ne prévoit pas d'abattage d'arbres ou de défrichage.

Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine naturel.

Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 compte tenu de leur éloignement et de l'absence de rejets significatifs dans l'air ou dans les eaux superficielles pouvant avoir un effet indirect.

### **Plan d'épandage**

Les parcelles mises à disposition pour l'épandage ne sont pas en zone Natura 2000.

Les épandages auront lieu sur des parcelles de grandes cultures valorisées principalement en prairies, dans des milieux très différents de ceux ciblés par les zones Natura 2000 les plus proches.

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines et des eaux de surfaces, le lisier sera épandu dans le cadre d'un plan d'épandage suffisamment dimensionné. L'épandage sera réalisé selon les règles en vigueur (voir PJ 16).

### **Conclusion**

**Il n'y aura donc pas d'incidence du projet dans son ensemble sur les sites Natura 2000 alentours.**